



## Des conseillères et conseillers communaux et PRO VELO Riviera se mobilisent pour une voie cycliste sûre et fluide le long du lac entre Villeneuve et Vevey

Huitante-sept pourcent de la population de la Riviera a soutenu l'inscription du vélo dans la Constitution le 23 septembre 2018 démontrant ainsi un intérêt pour la pratique cycliste. Le projet présenté ici va dans ce sens.

L'axe Villeneuve - Vevey est de grande importance pour les liaisons entre les principales villes de la Riviera. Sa topographie plane pourrait le rendre idéal pour la pratique du vélo. Des cyclistes l'empruntent tous les jours, parfois à leur risque et péril, souvent avec des temps d'attente dissuasifs aux carrefours. Avec des aménagements adéquats, ce tronçon pourrait constituer une colonne vertébrale cycliste efficace à même d'être rejointe par les habitants des communes des hauts.



Invité par PRO VELO Riviera, un groupe de conseillères et conseillers communaux interpartis des cinq communes concernées - Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey – s'est réuni quatre fois, entre fin novembre 2019 et début mars 2020 afin de préparer une intervention coordonnée dans chacun des conseils communaux.

Le texte (postulat ou motion) qui sera présenté dans les semaines à venir dans les cinq conseils communaux fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Si certains aménagements existent, ils sont insuffisants et discontinus.
- ces aménagements ne sont – souvent - développés qu'en fonction des agendas communaux d'investissement<sup>1</sup>.

Il demande :

- une **sécurité** accrue sur tout le parcours.
- une **fluidité** et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ)
- une prise en compte sur le trajet de **dimensions de bien-être** pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera (soin des aménagements, végétalisations),

A ces fins, les municipalités sont invitées à se coordonner entre elles et avec la DGMR.

Le texte propose également que des mesures provisoires soient envisagées, si nécessaire, afin que ce projet puisse voir le jour rapidement.

Dans un argumentaire joint au texte de l'intervention, ils constatent que « la promotion de la mobilité douce fait partie intégrante d'un projet d'agglomération. Cette réalisation sera un acquis pour la démarche RIVELAC ».

---

<sup>1</sup> Ces derniers s'appuient parfois, mais pas toujours, sur le rapport de la CORAT *Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux* (2016) qui propose quelques mesures intéressantes pour le trafic cyclistes

Communiqué de presse, 27 août 2020

La demande aurait pu être déposée en mai dans chaque conseil communal, si le calendrier sanitaire n'avait pas bousculé cet agenda. Elle le sera en septembre ou octobre.

Pour PRO VELO Riviera  
Aurore Crettenand, Fabrice Yerly, Bernard Savoy  
25 août 2020

Informations complémentaires : [bernardsavoy@bluewin.ch](mailto:bernardsavoy@bluewin.ch) 077 404 45 47

Copie  
Guichet vélo, DGMR, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, [info.dgmr@vd.ch](mailto:info.dgmr@vd.ch)

**Photo d'illustration à choix (photos originales env 15Mo sur demande)**

Photographe : Eytan Baumgartner, PRO VELO Riviera

(Proposition de) légende : accompagné·e·s de membres de PRO VELO Riviera, quelques un·e·s des conseillères et conseillers communaux du groupe de travail qui veut promouvoir la continuité et la sécurité pour les vélos le long du lac entre Villeneuve et Vevey.



